

Pour vous assurer que toutes les mesures sanitaires sont mises en place, utilisez la checklist et faites le point !

	OUI	NON
➔ Avez-vous mis à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques et y avez-vous annexé toutes les mesures sanitaires prises ?		
➔ Avez-vous mis à disposition des masques normés, des visières ou lunettes, des gants et du gel hydroalcoolique ?		
➔ Avez-vous prévu des peignoirs ou des blouses à usage unique pour les client(e)s ?		
➔ Avez-vous lavé les serviettes à 60°C et utilisé d'autres moyens de désinfection (sèche-linge, lessive spécifique...) pour les blouses/peignoirs ?		
➔ Avez-vous placé aux endroits visibles des salariés les consignes à suivre durant leur présence sur le lieu de travail ?		
➔ Avez-vous placé à la vue des clients les consignes de sécurité ?		
➔ Avez-vous supprimé tout type de collation, les fontaines à eau, ainsi que les magazines mis à disposition des clients ?		
➔ Avez-vous mis à disposition sur les postes de travail, dans les vestiaires et salle de pause des produits désinfectants tels que : gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, savon liquide, mais également : essuie mains en papier jetable, sacs poubelles, boîtes de mouchoirs en papier ?		
➔ Avez-vous mis en place, si possible, un sens de circulation unique pour éviter les croisements ? Si cela n'est pas possible, limitez le nombre de rendez-vous en fonction du nombre de places disponibles en salon afin d'éviter toute attente		
➔ Avez-vous mis en place une procédure de tri des déchets et séparé le matériel susceptible d'être contaminé ?		
➔ Avez-vous coupé (si possible) la ventilation manuelle (de type ventilateurs) et la climatisation ?		
➔ Avez-vous prévu un plan de nettoyage désinfectant ? Rappel : il est indispensable de désinfecter l'ensemble des équipements de travail, des outils et matériels dont les visières et les lunettes, des poignées et boutons de portes et placards, des zones de paiement, de toutes les surfaces et objets susceptibles d'avoir été contaminés		
• Désinfecter le terminal de paiement		
• Nettoyer les sols une fois par jour au minimum en utilisant les produits de désinfection adéquats		
• Si vous utilisez l'aspirateur (avec filtre HEPA) ne pas oublier de protéger la personne avec gants, masque normé, lunettes ou visières		
➔ Si votre établissement dispose d'un endroit dédié aux repas, avez-vous réorganisé l'espace pour respecter les distanciations sociales ?		
➔ Avez-vous privilégié les appareils à infrarouge, à quartz ou tout dispositif de même type pour sécher les cheveux ? Le cas échéant, pour le séchage des cheveux, nous recommandons le diffuseur.		

Si vous répondez «**Non**» à l'une de ces questions, nous vous invitons à mettre en œuvre immédiatement les mesures sanitaires recommandées.



Le régime santé de
la branche coiffure